



Commune de BÂGÉ-LA-VILLE

Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif

1. Contexte réglementaire

Le présent document établi, par le Maire de Bâgé-la-Ville, a pour objet de présenter aux élus du Conseil Municipal et aux administrés un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Ce rapport rassemble et présente les différents éléments techniques et financiers au prix et à la qualité de ce service, pour l'exercice 2014, conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Il s'inscrit dans le cadre de l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement qui impose l'intégration des indicateurs de performance dans le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'assainissement collectif.

Le schéma communal d'assainissement approuvé après enquête publique par délibération du 2 novembre 2000 définit les objectifs d'équipement sur le territoire de la commune.

Pour rappel, la compétence concernant l'assainissement non collectif (autonome et individuel) est assurée par le service public d'assainissement non collectif (SPANC) géré par la Communauté de Communes du Pays de Bâgé. Il assure les contrôles de conception et réalisation, les contrôles de conformité, de fonctionnement et de bon entretien après état des lieux des installations.

2. Organisation administrative du service

Les missions du service public de l'assainissement collectif de la commune de Bâgé-la-Ville sont les suivantes :

- Collecte
- Transport
- Traitement
- Élimination des boues produites
- Contrôle des raccordements

3. Conditions d'exploitation du service

Le service est géré en régie directe par la commune de Bâgé-la-Ville.

Le nombre d'agents qui interviennent en régie directe est de 5, intervenant par binôme et représentant 312h annuelles.

La facturation est assurée par la LYONNAISE DES EAUX, semestriellement sur la base des relevés de consommation réelle d'eau potable des abonnés.

4. Caractéristiques du réseau de collecte - situation au 31/12/2014

Type d'ouvrage	Caractéristiques
Réseau de collecte des eaux usées	14 439 ml
Réseau de transport	6 007 ml

9 postes de refoulements	5 pour la station « Chef-lieu » 2 pour la station « Brondièrre » 2 pour la station « Onjard »
4 stations d'épuration	1 Lagunage naturel (Sulignat) -1987- 550 équivalent habitant 1 Filtre plantée de roseaux à 2 étages (Les Spattières) -2004- 1100 équivalent habitant 1 Filtre plantée de roseaux (Onjard) -2007- 550 équivalent habitant 1 Filtre plantée de roseaux (Teppes de Biche) -2011- 290 équivalent habitant

☞ Nombre d'habitations raccordées au 31/12/2014 : 819
 ► dont 808 à Bâgé-la-Ville et 11 à Bâgé-le-Châtel,

☞ Volumes annuels mesurés à l'entrée des stations d'épuration en 2014:

- Onjard 24 090 m³ (soit 88 % du débit nominal)
- Les Spattières 42 705 m³ (soit 70,8 % du débit nominal)
- Sulignat 21 352,50 m³ (soit 65 % du débit nominal)
- Teppes de Biche NC m³

Total = 88 147 m³

☞ Nombre d'autorisation de déversements d'effluents d'établissement industriels au réseau de collecte des eaux usées : **0**

5. Conformité des performances des équipements d'épuration

Le contrôle des stations d'épuration est confié au SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX EXPLOITANTS DE STATION D'EPURATION (SATESE).

Nombre de contrôle annuel : 2

Résultats analytiques : **conforme pour l'ensemble des paramètres.**

6. Résultats analytiques effectués par le SATESE

6.1 Station : ONJARD (filtres plantés de roseaux)

Paramètre	Entrée			Sortie		Rend. (%)
	Concent. (mg/L)	Charge (kg/j)	% du nominal	Concent. (mg/L)	Charge (kg/j)	
DBO5	210	13,9	46,2	4	0,198	99
DCO	631	41,7		37	1,83	96
MES	442	29,2		4	0,198	99
NK	78,7	5,20		3,20	0,158	97
NH4+	49,9	3,29		2,10	0,104	97
NO3-	<0,22			73,4	3,63	
NO2-	<0,02			0,12	0,00593	
NGL	78,9	5,21		76,7	3,79	27
P TOTAL	7,50	0,495		1,90	0,0939	81
DCO/DBO	3,00			9,25		

6.2 Station : Chef lieu SULIGNAT (lagune)

Paramètre	Entrée			Sortie		Rend. (%)
	Concent. (mg/L)	Charge (kg/j)	% du nominal	Concent. (mg/L)	Charge (kg/j)	
DBO5	490	28,7	86,9	32	1,76	94
DCO	755	44,2		186	10,2	77
MES	504	29,5		77	4,24	86
NK	87,5	5,12		18,6	1,02	80
NH4+	70,2	4,11		6,30	0,347	92
NO3-	<0,22					
NO2-	<0,02			2,75	0,151	
NGL	87,7	5,14		21,6	1,19	77
P TOTAL	9,70	0,568		4,50	0,248	56
DCO/DBO	1,54			5,81		

6.3 Station : les Spattières (filtre planté de roseaux)

Paramètre	Entrée			Sortie		Rend. (%)
	Concent. (mg/L)	Charge (kg/j)	% du nominal	Concent. (mg/L)	Charge (kg/j)	
DBO5	490	57,2	86,7	<3	<0,334	99
DCO	755	88,2		30	3,34	96
MES	504	58,9		16	1,78	97
NK	87,5	10,2		1,30	0,145	99
NH4+	70,2	8,2		<0,5	<0,0557	99
NO3-	<0,22			60,4	6,73	
NO2-	<0,02			0,03		
NGL	87,7	10,2		61,7	6,88	33
P TOTAL	9,7	1,13		6,30	0,702	38
DCO/DBO	1,54			10		

6.4 Station : Teppes de Biche (filtre planté de roseaux)

Paramètre	Unité	Concentration en sortie	Valeurs repères
DBO5	mg (O2)/L	<3	20
DCO	mg (O2)/L	<15	90
MES	mg/L	6	30
NK	mg (N)/L	<1	15
pH	Unité pH	7,40	

Glossaire :

Equivalent habitant (EH) : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours

DCO : Demande biochimique en oxygène

MES : Matières en suspension

NTK : Azote Kjeldhal

NGL : Azote global

Pt : Phosphore total

tMS : tonne de matière sèche

7. Evènements significatifs au cours de l'année 2014

En 2014, 14 branchements ont été réalisés.

De même au cours de l'année, la commune a du procéder au remplacement de l'automate à la STEP d'Onjard.

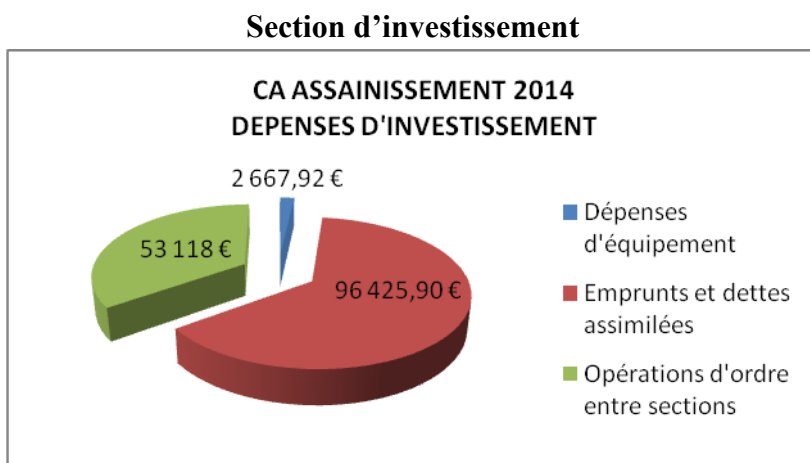
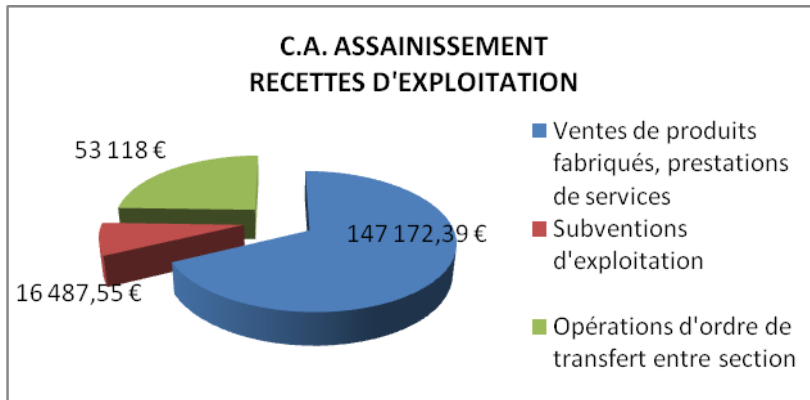
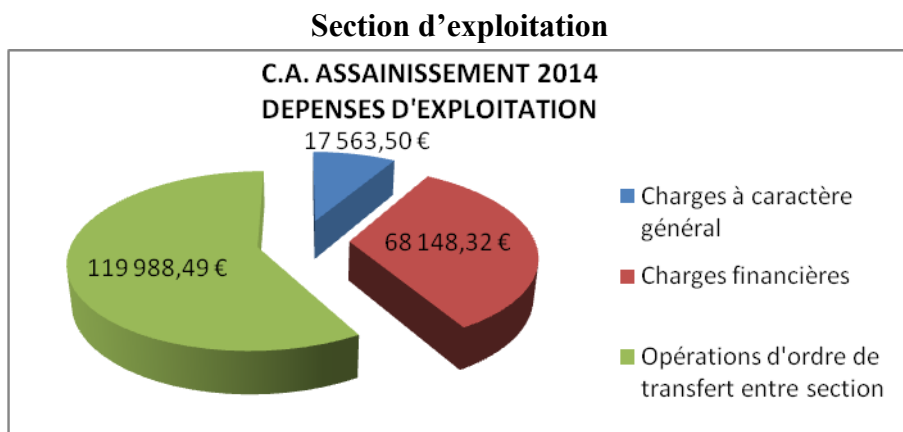
Par ailleurs, un contrat d'assistance technique pour les STEP et les postes de relevage avec la société SCIRPE a été passé pour un montant de 1157 €.

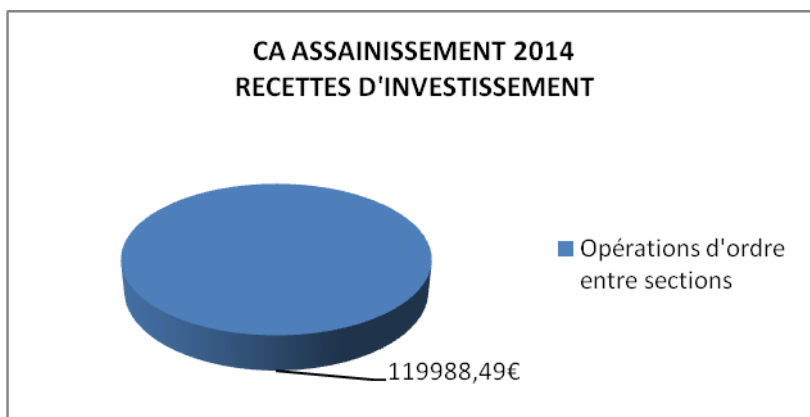
La commune a également procédé à l'achat d'un taille haie plus combi système STHIL pour 1243 € HT.

8. Paramètres financiers :

8.1 Budget service de l'assainissement collectif - compte administratif 2014

Le Compte administratif arrêté au 31/12/2014 se présente comme suit :





8.2 Coût de l'assainissement collectif pour une consommation de 120 m³ en 2014

Part communale tarif au 01/01/2014 (*).....	1,48 € X 120 m ³ =	177,60 €
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau).....	0,28 € X 120 m ³ =	34,80 €
TVA au taux de 5,5 % Agence de l'eau		1,91 €
TVA au taux de 10 % sur redevance communale		17,76 €

Montant collecte et traitement des eaux usées TTC **232,07 €**

Pour rappel : délibération du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2013 portant sur les tarifs du service de l'assainissement applicables au 1^{er} janvier 2014, à savoir :

	<i>Tarifs 2014</i>
Participation frais de raccordement au réseau d'assainissement collectif :	
- construction existante, tarif par unité de logement	841,00 €
- construction existante, tarif par unité, autres usages	841,00 €
- construction nouvelle, tarif par unité de logement	2 534,00 €
- construction nouvelle, tarif par unité, autres usages	2 534,00 €
Part communale redevance d'assainissement collectif	1,48 €/m ³

8.3 Endettement au 31/12/2014

EXERCICE	ANNUITÉ	INTÉRÊTS	CAPITAL	CAPITAL RESTANT AU 31/12
2014	162 851,22 €	66 425,32 €	96 425,90 €	1 742 638,70 €